



## **Finalisation des accords sur l'adossement du Futuroscope au Groupe Compagnie des Alpes**

*18 octobre 2010* – Le Conseil Général de la Vienne a approuvé ce jour à une très large majorité, les accords conclus entre le Département de la Vienne, la Caisse des Dépôts et la Compagnie des Alpes, et relatifs à l'ouverture du capital du Futuroscope. Cette étape majeure ouvre la voie à la signature des contrats permettant de mettre en œuvre l'opération d'adossement du Futuroscope à la CDA, qui devra être toutefois préalablement examinée par les autorités de la concurrence.

Avec une participation qui devrait être in fine comprise entre 43% et 45% du capital de la société d'exploitation du Futuroscope, le Groupe CDA sera le 1<sup>er</sup> actionnaire du parc. Il disposera de la majorité au sein du Conseil de Surveillance, et aura aux termes des statuts et du pacte d'actionnaires les moyens lui permettant d'exercer le contrôle opérationnel et financier courant de la société, conformément à sa vocation d'opérateur industriel.

L'acquisition par la CDA des titres de la société d'exploitation du Futuroscope auprès du Département de la Vienne (soit environ 40 % du capital) se fera sur la base d'un prix des titres de 63 M€ environ, soit un coût d'acquisition de 25,5 M€, dont 2 M€ seront versés après vérification du niveau d'EBITDA constaté en 2010. Compte tenu du niveau budgété de trésorerie nette et d'EBITDA 2010, ce niveau de prix valorise le parc du Futuroscope à une valeur d'entreprise de l'ordre de 4,7 fois l'EBITDA 2010.

Le Département de la Vienne, jusqu'à présent actionnaire à hauteur de 70 % environ de la société d'exploitation du parc, demeurera indirectement un actionnaire significatif. Il détiendra en effet environ 80% d'une nouvelle société d'économie mixte locale (SEML) - le reste du capital étant possédé par la Caisse des Dépôts - dont l'objet sera de développer l'immobilier d'entreprise ou de tourisme, et qui aura une participation de 38% dans la société d'exploitation du Futuroscope.

Illustration de la démarche partenariale souhaitée par l'ensemble des parties, cette SEML disposera de droits de gouvernance spécifiques dans la société d'exploitation du Futuroscope, visant principalement à garantir sa représentation dans les instances délibératives, à associer le Département aux décisions importantes, et à protéger ses intérêts patrimoniaux. La Caisse des Dépôts restera actionnaire en direct de la société d'exploitation du parc avec 13 % du capital.

Le Département demeurera en outre propriétaire des actifs constitués jusqu'à aujourd'hui et continuera, aux termes d'un contrat de bail venant à échéance en 2026, de percevoir un loyer calculé sur des bases équivalentes à celles d'aujourd'hui (de l'ordre de 2 M€/an). Les investissements à destination du parc (environ 6 à 7 M€/an en moyenne ces dernières années) seront financés par le département jusqu'à fin 2011. La société d'exploitation du parc prendra le relais à compter de cette date.

Le Futuroscope, 3<sup>ème</sup> parc de loisirs français, est un site d'une grande qualité, qui a connu un redressement très important depuis 2003. Il a accueilli 1,7 million de visiteurs en 2009 (+6%) et accru sa fréquentation de 500 000 visiteurs depuis 2003. Son chiffre d'affaires s'est élevé à environ 79,5M€ en 2009, son EBE à 11,2 M€, son REX à 7,5M€ et son Résultat net à 7.7M€. Il est par ailleurs sur le point de réaliser de très bonnes performances en 2010, un exercice qui devrait voir une progression de l'ensemble des agrégats financiers du parc (CA, EBE, REX et RN).



L'originalité du positionnement du Futuroscope, la force de sa marque, et la place qu'il occupe sur le marché français en font un parc qui répond parfaitement aux critères retenus par la CDA dans sa stratégie de développement externe, de surcroît dans une opération partenariale qui valorise le savoir-faire d'opérateur du Groupe et optimise l'usage de son capital. Les conditions financières de l'opération devraient ainsi la rendre immédiatement relative, toutes choses égales par ailleurs, sur les principaux ratios de rentabilité du Groupe.

Le rapprochement envisagé permettra en outre d'accroître l'expertise et la force de frappe du Futuroscope, comme celles du Groupe, notamment en matière de production de contenus et de capacité de commercialisation.

Dominique Marcel salue la décision du Conseil Général de la Vienne qui est « *une très bonne nouvelle à la fois pour le Futuroscope et pour la CDA. L'entrée du Futuroscope dans notre groupe, qui s'inscrit pleinement dans sa stratégie « grands parcs, grandes marques », va contribuer à élargir son offre et à enrichir le capital des grandes marques de la CDA. Elle va ainsi renforcer sa position d'acteur européen majeur sur le marché des parcs de loisirs.*

*La CDA s'attachera naturellement à préserver la spécificité du parc du Futuroscope, et à asseoir, conforter et amplifier son développement, dans le cadre d'un projet industriel que nous avons partagé avec le Conseil Général de la Vienne et les équipes du parc. Nous sommes convaincus que les mutualisations de compétences et de savoir-faire qui naîtront de ce rapprochement seront de nature à accroître le potentiel de développement du site et du Groupe ».*

Prochains rendez-vous :

- Chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010 : mardi 26 octobre 2010, après bourse.
- Résultats de l'exercice 2009-2010 : mercredi 15 décembre 2010, avant bourse.

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

**Compagnie des Alpes** est un acteur majeur de la production de loisirs actifs en Europe. Elle est présente sur 36 sites dont 15 grands domaines skiables des Alpes (parmi lesquels Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2 Alpes, Méribel, Chamonix) et 21 parcs de loisirs (dont Parc Astérix, Grévin, Walibi...), dans six pays européens : France, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Angleterre. Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2009, elle a accueilli près de 23 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 576 M€ pour un résultat net part du Groupe de 40,2 M€.



CDA fait partie des indices SBF 250, CAC mid 100 et CAC mid & small 190.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

**Contacts :**

<b>Compagnie des Alpes :</b>	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	<a href="mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr">sandra.picard@compagniedesalpes.fr</a>
	Claire MONTEIL-ROBERT	+33.1 46 84 88 79	<a href="mailto:claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr">claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr</a>
<b>Kablé Communication Finance</b>	Catherine KABLE	+33.1 44 50 54 75	<a href="mailto:catherine.kable@kable-cf.com">catherine.kable@kable-cf.com</a>
	Céline PASQUALINI	+33.1 44 50 54 73	<a href="mailto:celine.pasqualini@kable-cf.com">celine.pasqualini@kable-cf.com</a>